

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

22 mars 2021

---

**LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)**

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 450

présenté par  
Mme Anthoine

-----

**ARTICLE 6**

Supprimer l'alinéa 27.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet alinéa supprime le fait qu'une amende pour non-respect des règles en matière de publicité soit appliquée autant de fois qu'il y a de publicités, d'enseignes ou de préenseignes en infraction.

Une telle disposition apparaît contradictoire avec l'objectif de mieux encadrer et réguler la publicité. Cet amendement prévoit donc de supprimer cet alinéa.